



BROCANTE ANSE

ESPACE BERTRAND

(derrière Carrefour Market)

Dim. 1 Juin 2025

Une brocante en plein air, en partie abritée sous de grands hangards dans un terrain clos avec parking à proximité !

BULLETIN D'INSCRIPTION

COORDONNÉES

Nom * : _____
 Prénom * : _____
 Né(e) le * : _____
 à * : _____
 N° registre du commerce/des métiers (si concerné) * : _____
 Adresse * : _____
 CP * : _____
 Ville * : _____
 Tél portable * : _____
 Email : _____
 (important pour recevoir la confirmation de votre inscription)
 Titulaire de la pièce d'identité * :
 Carte d'Identité Passeport Permis
 N°* : _____
 Délivrée le * : _____
 Par * : _____

Déclare sur l'honneur :

Pour les particuliers :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Art. L310-2 du Code de Commerce)
- Ne pas avoir participé à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 du Code Pénal)

Pour les Professionnels/Associations :

- Être soumis au régime de l'article L310-2 du Code du Commerce : oui non
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiles usagés (Art. 321-7 du Code Pénal) (si concerné).

RÈGLEMENT

- 1-L'Amicale Interclasse en 1 d'Anse, Ambérieux d'Azergues, Lachassagne organise une brocante/vidé-grenier, le dimanche 1 juin 2025 de 7h30 à 17h30 (horaires visiteurs) à l'Espace Bertrand à Anse. Cette manifestation se tiendra avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.
- 2-La brocante/vidé-grenier est ouvert aux particuliers et professionnels pour la vente d'objets d'occasions et/ou d'artisanat. L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription sans en avoir à motiver sa décision. Les exposants devront assurer une présence continue sur leur emplacement durant toute la durée de la manifestation.
- 3-Le prix de l'emplacement est fixé à 6 euros le mètre linéaire en plein air + emplacement voiture (sur la surface et réservation minimum de 6 ml) et 5 euros le mètre linéaire sous réservation de 3 mètres minimum puis par multiple de 3 mètres, exclusivement par module de 3 ml sous préaux puis en plein air lorsque tous les ml couverts sont vendus. L'Espace Bertrand est un lieu clos à l'extérieur (pas de zone en bâtiment) dont une partie est situé sous de hauts préaux. Mais lorsque tous les mètres sous préau sont vendus, les emplacements seront en plein air non abrité.
- 4-Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier complet (bulletin d'inscription signé, règlement par chèque à l'ordre de « Interclasse en 1 ANSE », ou par virement, ou à défaut en espèces, copie r/v d'une pièce d'identité). Une confirmation par mail et/ou par sms sera envoyée après contrôle des éléments. Aucune réservation ne sera enregistrée par téléphone. Pour être assuré de places disponibles, il faut renvoyer le bulletin d'inscription au plus vite et au plus tard au 28/05. Après cette date, les inscriptions se feront exclusivement le dimanche matin entre 5h30 et 7h en fonction des emplacements disponibles. Toute annulation après envoi du dossier ne sera pas remboursée.
- 5-La brocante/vidé-grenier se déroulant en plein air, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries. L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Un remboursement sera effectué.
- 6-Les exposants ne pourront accéder en voiture au périmètre de la brocante/vidé-grenier que jusqu'à 7h et après 17h30, exclusivement par la rue des Marronniers. Les véhicules devront être stationnés en dehors du périmètre de l'événement (hormis résa avec véhicule).
- 7-L'installation se fera le dimanche matin de 05h30 à 07h. Dès leur arrivée, après présentation de la pièce d'identité (identique à celle de l'inscription), les exposants s'installeront sur les emplacements qui leur seront attribués par l'organisateur et ne pourront en aucun cas les contester. Seul l'organisateur est habilité à faire des modifications si nécessaire. L'exposant inscrit ne pourra céder son emplacement à une autre personne sans l'accord de l'organisateur. En cas d'absence après 7h, les droits d'inscription seront conservés par l'organisateur et les emplacements réattribués selon les demandes.
- 8-Le domaine public devra être libéré au plus tard le même jour entre 17h30 et 18h30. Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement PROPRE ET VIDE après la manifestation.
- 9-Les objets exposés et vendus demeurent sous la responsabilité des vendeurs qui s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens (interdiction de vente d'animaux, armes, nourriture, copies de CD, DVD ou jeux, produits inflammables,...). Tout litige entre vendeur et acheteur ne relève pas de la responsabilité de l'organisateur qui ne pourra en aucun cas être tenu responsable. L'organisateur se décharge de toute responsabilité quant aux accidents pouvant survenir au cours de cette manifestation ainsi qu'aux éventuelles dégradations ou vols du matériel exposé.
- 10-Toute vente de restauration rapide et de boisson est réservée à l'organisateur.
- 11-Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie et pouvoir justifier de son identité. Les exposants sont tenus de respecter les mesures de sécurité prises par les pouvoirs publics et éventuellement par l'organisateur. Les exposants ne doivent pas obstruer la voie d'accès, ni l'empêcher.
- 12-Les exposants devront être majeurs pour tenir un stand. Les mineurs devront être accompagnés d'un adulte pour la tenue du stand, pendant toute la durée de la manifestation.
- 13-Toute personne qui ne se soumettrait pas au présent règlement ne sera plus autorisée à exposer et aucun remboursement ne pourra être réclamé. La décision appartient à l'organisateur et ne pourra en aucun cas être contestée.
- 14-L'inscription à la brocante/vidé-grenier de l'Amicale Interclasse en 1 d'Anse,

J'atteste avoir lu et accepter le règlement de cette manifestation*

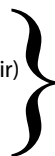
Date et

signature :

TARIFS

Attention : les réservations se font par modules de 3 ml exclusivement (pré-tracés) * **données obligatoires**

- 5€/ml (Abrité sous préau
seulement 50 emplacements, ensuite en plein air)
- 6€/ml en plein air + 1 voiture
(sur la parcelle - résa mini de 6 ml)



Nbre de ml* :

Montant
Total* :

Règlement* :

- Chèque
- Espèces
- Virement

Informations et Inscriptions
 brocante.anse@gmail.com
 Rens. : 07 49 88 41 33

A retourner avant le 28/05 avec le règlement par chèque ou virement
 (à l'ordre de l'Interclasse en 1) + copie r/v de la PI
 par courrier : Karine GONZALES - 21 cours des Amphores - 69480 ANSE